



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° PC 077 371 26 00010

Date de dépôt : 20/05/2026

Demandeur : Monsieur ABIT Franck

Pour : Construction d'une maison individuelle

Adresse du terrain : 1080 Rue Paul Niclausse à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/074

Accordant un Permis de construire

Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la demande de permis de construire déposée le 20/05/2026 par Monsieur ABIT Franck demeurant 1080 rue Paul Niclausse à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 21/05/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la demande :

- Pour la construction d'une maison individuelle ;
- Sur un terrain situé 1080 Rue Paul Niclausse à POMMEUSE (77515) ;
- Pour une surface de plancher créée de 98,67 m² ;
- Pour une surface de plancher supprimée de 26,00 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée du 15/11/2018 ;

VU la mise en compatibilité Déclaration de Projet en date du 02/09/2025

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

VU l'avis Favorable de ENEDIS - Cellule CU/AU en date du 02/06/2026 ;

VU l'avis Favorable de S2e77 en date du 12/06/2026 ;

VU la consultation de CACPB - Service eau, assainissement et pluviale en date du 29/05/2026 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Le permis de construire est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 26 juin 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.